



Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du jeudi 14 mars 2024 - 10 heures

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle du Conseil départemental à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA

En qualité de Délégués des Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin :
Entrevaux : Éric BONIFASSI
Lurs : Jacqueline LADET
Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron :
Moustiers : Robert BOXBERGER
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel :
Seyne : Laurent PASCAL Maire
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Lucie GOSSMANN, Monique QUER.
Egalement : Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michèle COTTRET, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Claude BONDIL, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Anne Cécile GINESTE, Line TILLEMANN, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET (expert), Marc PATIMO, Thierry RICHARME, Catherine BARRE MONGE, Pauline OLIVEIRA (expert), Lucas GUIBERT Maire, Franck ROUGEAUD (expert), Françoise REYNET, Gérald BACHASSON, Olivier HENRY (expert), Philippe JOLY, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Romain COLIN, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'AD04, Bernard BARTOLINI et Réjane MATTHIEU, délégués départementaux de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Bruno CARLIER, Directeur général des Services du Conseil départemental, Jean-Mikaël GASPARD, responsable SGC, Laurent CHAIGNE, Responsable UDAP04. Secrétaire de séance : Aline MARENGO

303
304
305
306
307
308

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-02-VCC (14/03/2024)

Objet : Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2023 et affectation du résultat.

LE COMITE SYNDICAL

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU l'article R 254-1 du Code des Communes concernant les Syndicats Mixtes ;

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2022-364-009 du 30/12/2022 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 en application jusqu'au 31/12/2023.

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président présentant le Compte administratif 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'adopter le compte administratif de l'exercice 2023 qui s'élève comme suit :

Le compte administratif 2023 du SMVCC s'élève comme suit :

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 114 558,22 €
Recettes : 233 400,00 €

INVESTISSEMENT : Dépenses : 243 658,88 €
Recettes : 50 647,33 €

Et se solde par un **résultat de fonctionnement positif de 137 895,44 €** qui se décompose en : 19 053,66 € d'excédent 2022 reporté et 118 841,78 € de résultat propre positif de l'exercice 2023, (recettes de fonctionnement réalisées en 2023 de 233 400 € moins les dépenses réalisées en 2023 de 114 558,22€).

Le compte administratif 2023 fait apparaître un **solde d'investissement positif de 17 367,21 €** qui correspond à 210 378,76 € de solde d'investissement positif reporté de 2022 plus 193 011,55 € de solde d'exécution négatif de la section d'investissement (Recettes de la section d'Investissement 50 647,33 € - dépenses de la section investissement (243 658,88 €).

Le comité SYNDICAL DECIDE :

- de reporter le solde d'exécution d'investissement positif pour **17 367,21 €** (compte 001 recettes – solde d'exécution de la section d'investissement reporté) ;
- de conserver le solde, soit **137 895,44 €** en section de fonctionnement (compte 002 recettes – résultat de fonctionnement reporté).


2010
2011
2012
2013
2014
2015

Sachant qu'il n'y a pas de reports en fonctionnement, le résultat de l'exercice 2023 à affecter au titre du budget primitif 2024 s'établit à **137 895,44 €**

Le Président ne prenant pas part au vote,
ADOpte A LA MAJORITE.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 14 MARS 2024
Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX



2000
2001
2002
2003
2004
2005